

Annonces pour la Cathédrale du 5 au 11 mai 2024

Ascension : Ce jeudi 9 mai, nous célébrons la solennité de l'Ascension.

La messe sera célébrée à la cathédrale 10h30. Pas de messe à 18h30

Comme chaque année, les fidèles du diocèse sont invités à se retrouver à **St Antoine l'Abbaye**.

Messe à 10h30. Procession et Vénération des reliques de St Antoine à 12h00. Pic-Nic. A partir de 14h30, différentes propositions spirituelles. Clôture à 17h30 avec la prière des Vêpres.

Forum de l'évènement sur le thème : Fin de vie : Regarder la mort en face.

Au CTM lundi 13 mai de 18h30 à 20h30 avec Alain Franco, gérontologue, et Philippe Saltel, professeur de philosophie. En présentiel et en visio.

Pèlerinage en Pologne : Notre diocèse propose un pèlerinage sur les pas de grandes figures de l'Eglise en Pologne : sainte Faustine, St Maximilien Kolbe, saint Jean Paul II.

Ce sera du 17 au 21 juin prochain. Le pèlerinage est accompagné par le P. Mariusz Sliwa.

Informations et inscriptions auprès de la direction des pèlerinages : www.diocese-grenoble-vienne.fr/pelerinages.html ou 04 38 38 00 36

Pèlerinage à Lourdes : il se déroulera du dimanche 21 juillet au vendredi 26 juillet (retour tôt le matin). Il sera accompagné par notre évêque, Mgr Jean-Marc Eychenne. Bien sûr les malades seront pris en charge par l'Hospitalité Dauphinoise.

Inscriptions : informations sur le site du diocèse ou service des pèlerinages du diocèse : www.diocese-grenoble-vienne.fr/pelerinages.html ou 04 38 38 00 36

A noter : suite à la vente de billets faite par l'Hospitalité Dauphinoise le dimanche 7 avril 2024 à la sortie de la cathédrale Notre Dame au profit des malades et des jeunes qui se rendront au prochain pèlerinage diocésain à Lourdes, le billet gagnant est : Série 154 : numéro 18

La personne qui est en possession de ce billet est invitée à contacter le 06 15 32 18 42 pour obtenir un bon de réduction de 100 €.

L'Hospitalité Dauphinoise remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette vente.

Denier de l'Eglise : Comme toutes les années, c'est le moment d'en reparler... Le diocèse ne vit que de nos dons. Les traitements des prêtres, les salaires des laïcs embauchés par le diocèse, les frais de fonctionnement du diocèse ne sont couverts que par le Denier de l'Eglise.

Bien sûr, nous avons beaucoup de sollicitations car les besoins des associations sont importants... Mais il est de notre devoir de chrétiens de faire vivre notre Eglise et donc de mettre notre participation au denier de l'Eglise tout en haut de la liste des priorités.

66% du don est déductible du montant des impôts sur le revenu... quand on est imposable. Un grand merci pour les dons effectués par les personnes qui ne sont pas imposables.

Voici, pour la cathédrale, l'évolution des dons sur les 2 dernières années, telle qu'enregistrée par le diocèse, sachant que ces informations ne sont pas nécessairement complètes et dépendent des informations données par les donateurs :

2022 : 43 donateurs pour un montant de 15800 €

2023 : 47 donateurs pour un montant de 22000 €

Retrouvez toutes les informations sur : <http://www.cathedraledegrenoble.com>